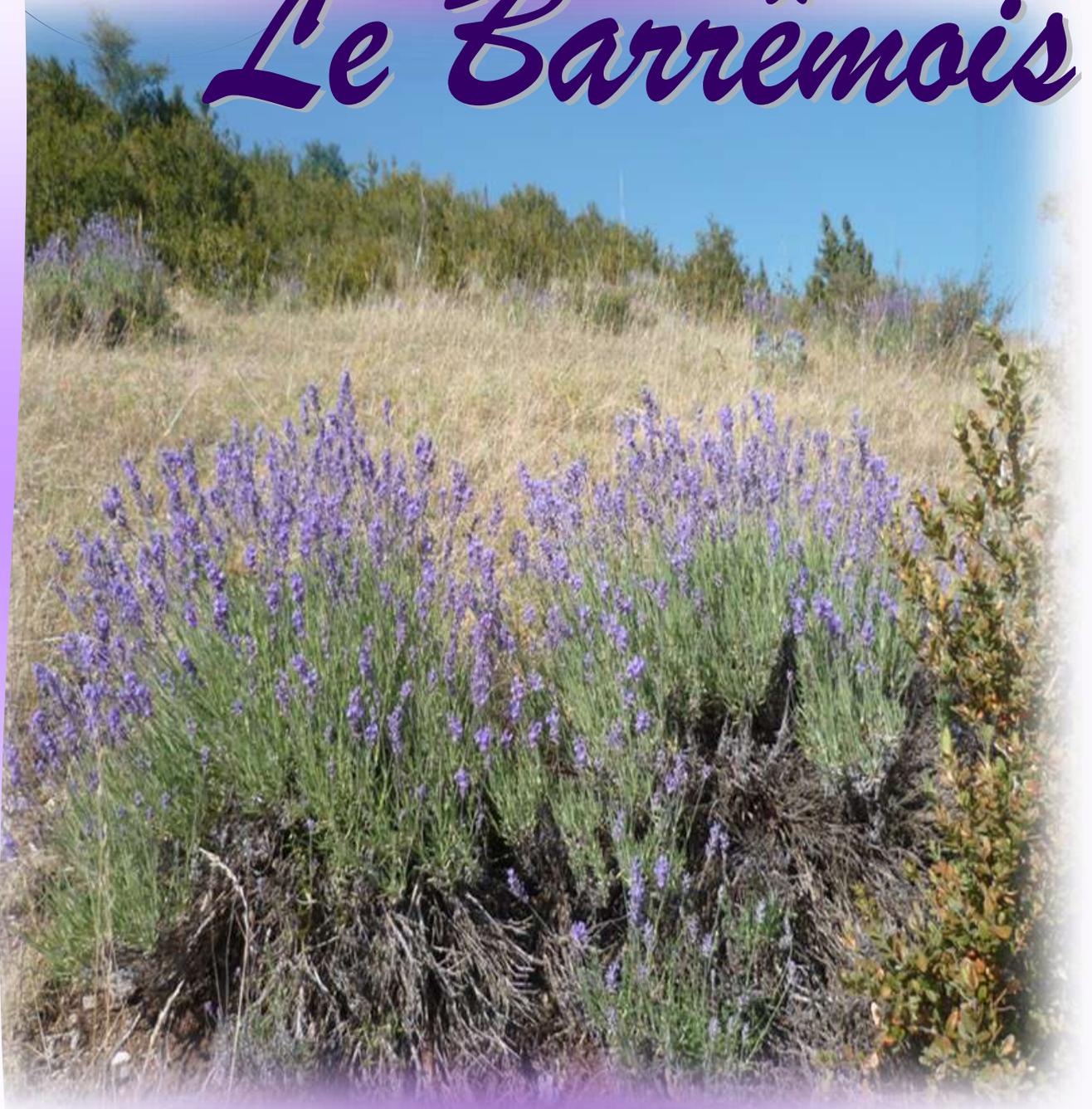




Bulletin Municipal 2016

Le Barreëmois



Rétrospective des Années 2013-2014-2015

Le Barrêmois

Année 2013-2014-2015



SOMMAIRE

Edito	PAGE 3
A LA UNE	PAGE 4
LA VIE MUNICIPALE	PAGE 6
LA VIE LOCALE	PAGE 21
LA VIE ASSOCIATIVE	PAGE 30
ACTUALITÉ DE LA CCMV	PAGE 39
ETAT CIVIL	PAGE 40



Mentions légales

Le Barrêmois est une publication de la Mairie
Place Capitaine Pierre Rose 04330 Barrême
Tél : 04 92 34 20 04—fax : 04 92 34 20 06
Mèl : mairie.barreme@orange.fr
site internet : www.barreme.fr

- Directeur de publication : Jean-Louis CHABAUD
- Rédacteur en chef : Mélanie ALLIO
- Crédit photo et illustrations : Mairie, CCMV, Mélanie ALLIO, Fernand BLANQUET, Verdon Info, Roger et Patricia MONY,
- Tirage : bulletin tiré en 500 exemplaires
- Conception et réalisation graphique : Mairie, Mélanie ALLIO
- Impression : ODIM ZA la Carretièrre 04130 VOLX

Imprimé sur papier recyclé

INFOS PRATIQUES



LE MOT DU MAIRE

Barrêmoises, Barrêmois, Chers Amis,

Nous voilà à la seconde année de cette deuxième mandature pour certains et la première pour d'autres.

Nous sommes heureux de vous offrir, il était temps me direz vous, ce Bulletin Municipal.

L'équipe qui m'entoure a placé son engagement municipal sous le signe du service à la communauté de vie que forme notre Village.

Ces deux années écoulées ont été et les futures seront plus difficiles sur le plan financier. La baisse drastique des dotations de l'Etat, pèse lourdement sur nos collectivités locales.

Faisons preuve d'optimisme et gardons notre volonté de continuer à investir, pour assurer le rayonnement de notre petite Commune, tout en ayant le souci de maîtriser une fiscalité mesurée.

De nombreux défis seront à relever au cours de cette année 2016.

La nouvelle organisation territoriale laisse présager la création d'un territoire démesuré en rapport de nos petites Communes.

Organisation à laquelle tous vos élus y sont opposés, mais seront-ils entendus ?

Une solidarité sans faille reste et sera un atout majeur afin de faire entendre la voix de toutes les Barrêmoises et de tous les Barrêmois dans la défense de leurs intérêts.

Notre défi sera aussi de continuer à améliorer votre quotidien, la défense des services publics de proximité et l'attractivité de notre village, afin de vous offrir une vie quotidienne harmonieuse.

Bonne lecture !

Le Maire
Jean-Louis CHABAUD



LES ÉLUS DU MOYEN VERDON S'OPPOSENT AU PÔLE VERDON

La parole des élus sera - t - elle entendue ?

Position du Conseil Communautaire :

Réunis en conseil le 3 juin dernier à Barrême, les élus de la Communauté de Communes devaient se prononcer sur la proposition du Préfet portant projet de périmètre d'une future communauté de communes à l'échelle du Pôle Verdon.

C'est à une très large majorité qu'ils ont à nouveau réaffirmé leur opposition à ce projet de fusion des cinq communautés de communes actuelles du territoire du Pays A3V en votant contre le projet de périmètre du Pôle Verdon (31 voix contre et 2 absentions).

Cette position n'est pas nouvelle, la CCMV et ses 19 communes membres s'étant déjà toutes prononcées, fin 2015, contre le projet de schéma proposé alors par les Services de l'Etat et visant à créer ce Pôle Verdon.

Plusieurs aspects sont mis en avant par les élus pour faire valoir leur volonté de voir maintenue la CCMV dans les limites actuelles de son territoire :

- Ce nouvel E.P.C.I. serait composé de 41 communes dont la population atteindrait 11 343 habitants pour une superficie de 1 716,06 km² (le ¼ environ de la superficie du Département des Alpes de Haute Provence).
- Au-delà de ces deux chiffres qui, en considération de la surface de cette entité, témoignent de la très faible densité de population, il convient aussi de mettre en avant les éléments suivants :
 - un nombre d'habitants, 5 380 , qui dépasse le seuil minimum des 5 000 habitants prévu par la loi en zone de montagne,
 - des compétences exercées très diverses qui se traduisent pour des niveaux d'intégration très différents, mesurés par un Coefficient d'Intégration Fiscale (C.I.F.) qui est de 0,28% pour la Communauté de Communes Terres de Lumières et de 0,97% pour la Communauté de Communes du Teillon et donc, des compétences réellement exercées non homogènes.
 - un fonctionnement par bassin de vie qui s'appuie sur des bourgs centre bien identifiés et des logiques de vallées imposées par la géographie de ce territoire, son économie, la présence de services de premier et de second rang en direction de la population.
 - si le projet de Schéma met en avant le rôle du Pays A3V sur l'ensemble du territoire, il convient de ne pas confondre « échelle de projets de développement » et « échelle d'exercice des compétences » quand le territoire considéré est notamment aussi grand, avec des distances importantes entre les communes, une faible densité, un fort enclavement renforcé de plus par un caractère montagnard affirmé.



LES ÉLUS DU MOYEN VERDON S'OPPOSENT AU PÔLE VERDON

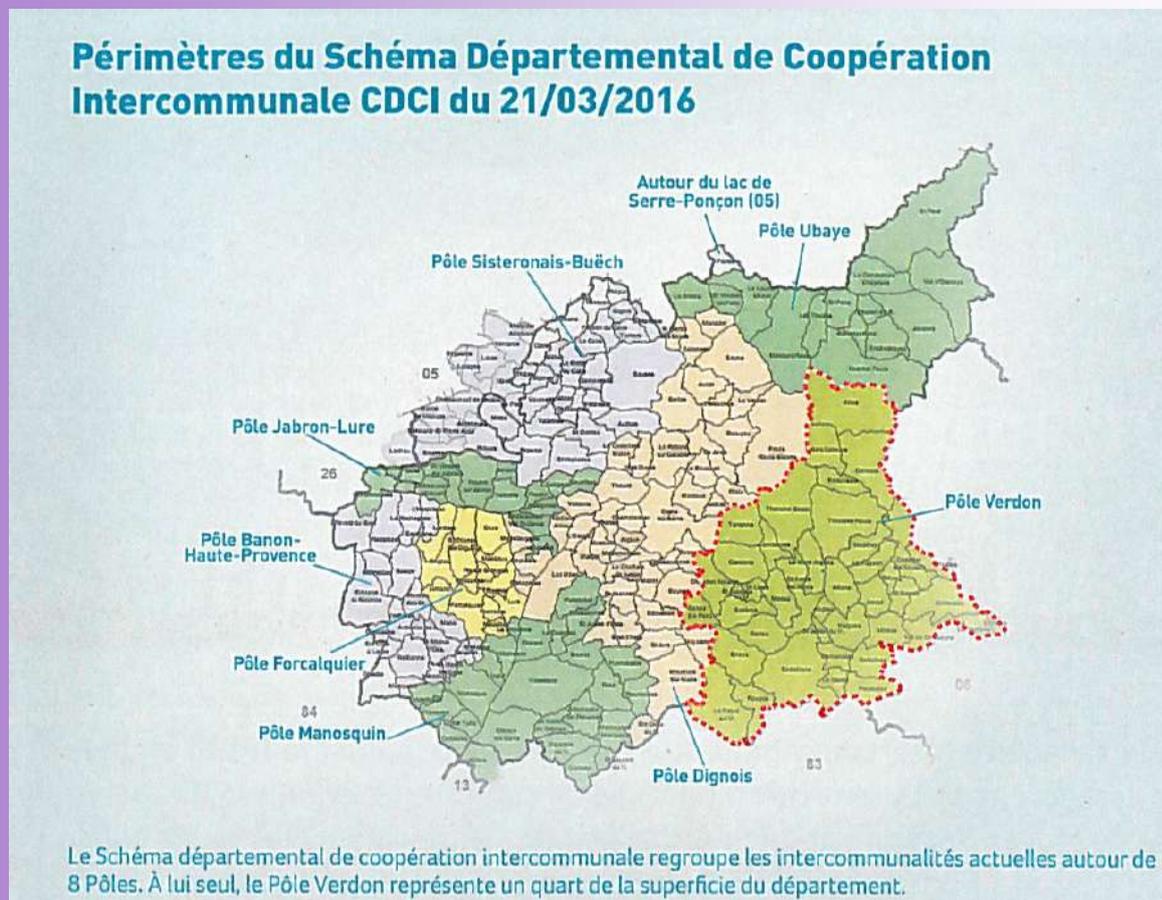
La C.C.M.V. est une intercommunalité qui s'est créée et développée au fil du temps, sur la base d'un accord quasiment toujours unanime, tant au niveau de l'extension de son territoire que de ses compétences. Ceci constitue un gage de réussite pour la mise en œuvre des projets qui sont les siens aujourd'hui et des compétences dont elle s'est récemment dotée (PLUi par exemple) ou qu'elle va devoir exercer prochainement (GEMAPI, Assainissement, Eau potable,)

Par ailleurs, si l'affirmation de l'intercommunalité est aujourd'hui de plus en plus une réalité, elle ne peut réussir que si elle constitue un échelon de proximité pour les habitants du territoire et au travers duquel toutes les communes, y compris les plus petites, se retrouvent. La notion de bassin de vie est essentielle en terme d'organisation territoriale notamment pour les services à la population et le vécu au quotidien des populations, c'est bien autour de ses trois bassins de vie que sont aujourd'hui BARREME, CASTELLANE et SAINT ANDRE LES ALPES que la C.C.M.V. fonctionne et non au travers d'un territoire plus large tel que celui proposé dans le Schéma.

Position du Conseil Municipal de Barrême :

S'inscrivant ainsi dans la même ligne que la CCMV en s'opposant au Pôle Verdon et refusant toutes modifications du territoire actuel de notre CCMV.

Par délibération n°52-2015 du 24/11/2015 et par Délibération n° 33-2016 du 22/06/2016, Le conseil municipal de Barrême à l'unanimité s'est opposé d'une part au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et d'autre part à l'arrêté de périmètre proposé par M. le Préfet des AHP.



Le Barrémois 2013-2014-2015

PRIX NATIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS

Colloque à Montpellier (Hérault)

Retour sur la construction en Bois des Alpes de l'Atelier Bois accueillant L'ONF à Barrême



« C'est un enrichissement pour un territoire de valoriser sa ressource. **C'est aussi notre participation au développement durable et à l'indépendance énergétique de notre pays [...]** Il y a une vraie fierté de la part des habitants de s'approprier un bâtiment construit avec le bois de leur région. »

Jean-Louis **CHABAUD**, maire de Barrême (04).



Afin de saluer l'engagement des maîtres d'ouvrage dont les bâtiments sont inscrits au programme « 100 constructions », des trophées ont été remis aux élus présents. Parmi les bâtiments inscrits au programme, plusieurs ont été primés dans le cadre du Prix national de la construction bois, organisé par France Bois Régions.

AIRE DE JEUX DU PARC DE LA DISTILLERIE

L'aire de jeux qui accueille les enfants dans le Parc de la Distillerie a entièrement été rénovée. Un équipement et une installation réalisés dans les normes en vigueur, par l'entreprise APY 83.

Celle-ci a repris ses fonctions en septembre 2015, pour le plus grand bonheur des enfants.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

SECRETARIAT MAIRIE- AU SERVICE DES USAGERS

La Municipalité a ré aménagé les locaux du secrétariat de mairie en les déplaçant au rez-de-chaussée. D'une part pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (loi handicap du 11 février 2005, obligatoire dès 2015 dans les établissements recevant du public) et d'autre part, plus fonctionnels tant pour l'accueil du public que pour les conditions de travail du personnel.



CLIN D'OEIL SUR LE MUSÉE DES FOSSILES



La Commune de Barrême, lieu emblématique du patrimoine géologique et localité éponyme du Barrémien, a ainsi développé l'image «géologique» au cœur même du village. Les ammonites sont présentes partout, sous forme de moulages (RGHP) dans les rues, au fond du bassin, sur le pavage à l'entrée de la mairie, ou sous forme d'originaux avec la collection Maurel. La plus belle réussite de la commune est celle de la valorisation de cette collection de fossiles au sein de la Mairie.

Il y a quelques années, Marthe Maurel a légué à la commune l'exceptionnelle collection de fossiles qu'elle-même et son mari Louis Maurel avaient passionnément et patiemment constituée tout au long de leur vie. Louis et Marthe étaient de véritables figures locales, appréciées tant des habitants de Barrême que des nombreux collectionneurs et géologues venus parfois de loin pour visiter leur «musée».





CAMION

À travers le **Fonds de solidarité locale**, la Région affirme sa solidarité en soutenant les petites opérations prioritaires et indispensables au maintien de la vie des petites communes.

Dans le cadre de cette subvention, qui intervient pour les communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de moins de **1250 habitants**, Barrême a pu bénéficier de l'aide pour l'acquisition d'un nouveau véhicule communal.

COLONNES À CARTONS

La Communauté de Communes du Moyen Verdon a doté la Commune de Barrême de 3 colonnes à cartons, afin d'optimiser la filiale tri et de ne plus parasiter les containers à Ordures Ménagères (verts) par des déchets inutiles.

Celles-ci en complément des containers en place à la Déchetterie.

Ces colonnes à cartons ont été installées sur le Parking Saint Antoine, La Place Capitaine Pierre Rose et sur le bas coté de la RN 85.



RAPPEL - ENCOMBRANTS

Toujours dans le but d'améliorer la qualité de vie dans le village et ce, afin que les aires de propreté ne servent pas de dépôts sauvages, la possibilité est donnée aux administrés se trouvant dans l'incapacité d'évacuer leurs déchets encombrants volumineux (machine à laver, canapé...) vers la Déchetterie, de faire appel à la Mairie.

Ce service est totalement gratuit, effectué par les agents communaux, hors de leur cadre de compétence (la compétence ordure ménagère et déchetterie étant une compétence communautaire). Pour en bénéficier un simple coup de téléphone au secrétariat de mairie suffit.

Pour la sécurité et le respect de chacun évitez de les stocker sur la voie publique.



COLIS DE NOEL POUR LES ANCIENS



Comme chaque année, au mois de Décembre, nos anciens ont le plaisir de recevoir le traditionnel colis de Noël offert par la municipalité.

Roger Katia, Mélanie et Fabienne, délégués aux livraisons, parcourent le village jusqu'au Hameau de Gévaudan.

Moment qui au fil des années reste synonyme de partage et de convivialité.



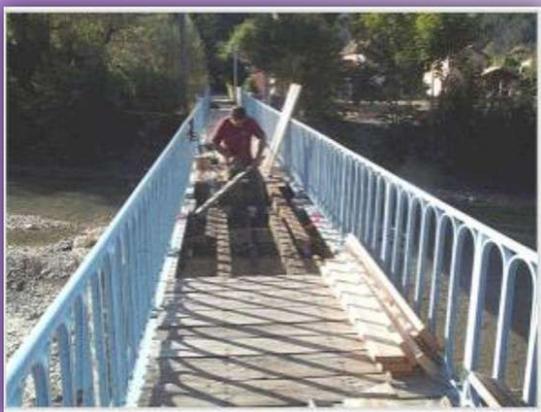
Le Barrémois 2013-2014-2015

Réalisations, aménagements

LA PASSERELLE ET LE PONT DE TABLE

La passerelle et le pont de table ont fait peau neuve.

Après un rafraîchissement des barrières en 2011, les planches délabrées ont été remplacées par de nouvelles planches en Mélèze en 2013 .par l'entreprise TOESCA Elie.



L'ABRIS BUS



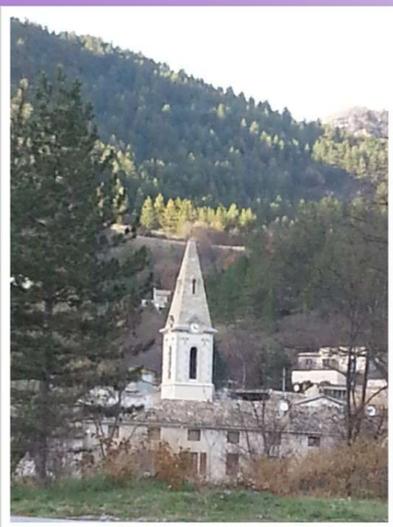
L'abris bus de la Place Sait Antoine détérioré par les assauts du temps et par l'incivilité de chacun, a laissé place à son petit frère. Moderne et conforme aux normes en vigueur, il a été réalisé et mis en place par l'équipe de l'Atelier Bois de Barrême.

LE COMPTOIR DE LA DISTILLERIE



La réalisation d'un comptoir extérieur en brique rouge par l'entreprise BURGIO Salvator, vient agrémenter les bâtiments de la Distillerie pour accueillir entre autres les différentes manifestations durant toute l'année.

Le Barrêmois 2013-2014-2015



LE CLOCHER

2013 sonne la fin de la réhabilitation des cloches et du clocher de l'Eglise Saint Jean Baptiste sise au centre de notre village, sur la Place François Béraud.

MARQUAGE AU SOL

Avec l'aide du Conseil Général, la Commune a mandaté l'entreprise Midi Traçage afin de procéder à la rénovation des marquages au sol, sur l'ensemble du village et de sécuriser au mieux le stationnement, la circulation routière et piétonnière.



DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS



Aujourd'hui, l'activité de La Poste ne se limite plus seulement à la distribution du courrier et de la presse. Afin de remplir ces missions d'intérêt général, le contrat tripartite entre l'État, l'Association des Maires de France (AMF) et La Poste a permis la mise en place d'un fonds postal de péréquation territoriale. Grâce à ce fond, La Poste développe ses distributeurs automatiques de billets en zone rurale.

Pour bénéficier de l'implantation de ce distributeur, les Communes doivent répondre à trois critères: être situés en zone rurale, être attractifs en terme d'équipement de proximité et de commerce et ne pas bénéficier d'autres distributeurs de billet.

Grâce à l'action conjointe du Conseil Municipal et du Conseiller Général, la demande de M. le Maire, Jean-Louis CHABAUD, a été prise en considération.

LA ZONE 30



L'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/heure et d'une interdiction de stationner sur les abords de l'ancienne RN 85, «quartier RECAPENCE», permet de renforcer la sécurité des usagers en raison d'un grand nombre de passage de véhicules allant à la déchetterie.

LE RADAR PEDAGOGIQUE

Un radar pédagogique a été mis en place par la Commune à l'entrée du village, afin de rappeler aux usagers de la route d'être vigilants et attentifs à leur vitesse en entrant dans celui-ci.



NOUS AIMONS BIEN VOS ANIMAUX MAIS PAS LEURS EXCRÉMENTS



Pour des raisons évidentes de propreté et d'hygiène sur la voie publique, la municipalité a mis en place des **distributeurs de sac** pour les **déjections canines**. Nous pouvons en trouver, un sur « la Place Capitaine Pierre Rose » plus communément appelé «Parking de la Poste» et un second sur la « Place la Tour », à proximité de la Rue Haute.

Nous constatons avec regret que malgré toutes les dispositions prises et tous les aménagements réalisés, nous faisons encore face à un cruel manque de civisme de la part de certains.

Ainsi la municipalité fait appel à des gestes simples, de bon sens, et de civisme qui seront appréciés de tous et garantiront la sérénité de notre village.

AMÉNAGEMENT ZONE D'ACTIVITE

En vue de l'extension de la zone d'activité située au quartier de la « Grand Bâtie » et afin de favoriser les conditions d'accueil et d'implantation des entreprises sur la Commune, la Municipalité a entrepris les aménagements qui amélioreront la desserte de la zone, le stationnement et la sécurité des usagers. L'entreprise Cozzi a procédé au revêtement en enrobé du chemin communal desservant l'Atelier Bois.



SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EAU

Pour faire suite à l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement, la Commune a décidé de réaliser un Schéma Directeur d'Eau Portable afin et notamment de régulariser la situation vis à vis de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992.

AMÉNAGEMENT CAPTAGE DE GÉVAUDAN

Ce captage d'alimentation en eau potable de la Source de Font de Moune, se situe au « Hameau de Gévaudan » au lieu dit « POUMEYRIES ».

Afin de le mettre aux normes et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de procéder à sa réfection.

LAME DE DÉNEIGEMENT

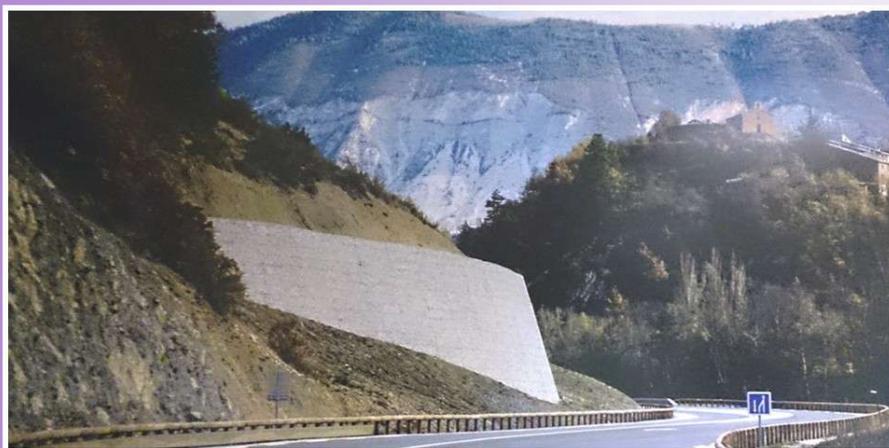
En fin d'année 2012 la commune a fait l'acquisition d'une lame de déneigement. Installée sur le tracteur de la Commune, elle permet d'obtenir un meilleur résultat.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Suite à l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune il a été nécessaire de procéder au zonage d'assainissement collectif et non collectif.

Celui-ci a été soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 29 avril 2013 au 31 mai 2013 inclus.

Après l'avis favorable de M. Alain CLEMENT, commissaire enquêteur désigné à cet effet, le Conseil Municipal en date du 28 juin 2013, a approuvé le plan de zonage d'assainissement tenu à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.



Ouverture du Musée de la Lavande



C'est tout le passé de la ville qui doit être mis en exergue. Dans ce musée, on va retrouver la petite industrie qu'il y avait à Barrême autour de la lavande. Au début du 20e siècle, il y avait cinq distilleries de grande importance. Aujourd'hui, il ne reste que celle où le musée est réalisé.

L'objectif, est aussi d'expliquer la place sociologique de la lavande dans le canton de Barrême.

Je vous invite à venir découvrir ou à redécouvrir l'importance du pelage de la lavande et de sa distillation et l'impact qu'elle a eu pendant près de 80 ans sur l'économie locale.

Ouverture

Début Avril à fin Juin, tous les samedis et dimanches.

De 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00.

Début Juillet à mi Septembre, tous les jours.

Ouvert tous les jours de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h00.

De mi Septembre à fin Septembre

tous les samedis et dimanches

Point d'information Touristique

Dans le cadre de sa démarche développement de promotion territoriale, l'**Office de Saint André les Alpes - Barrême**, se veut au plus près des visiteurs afin de les accueillir et les informer.

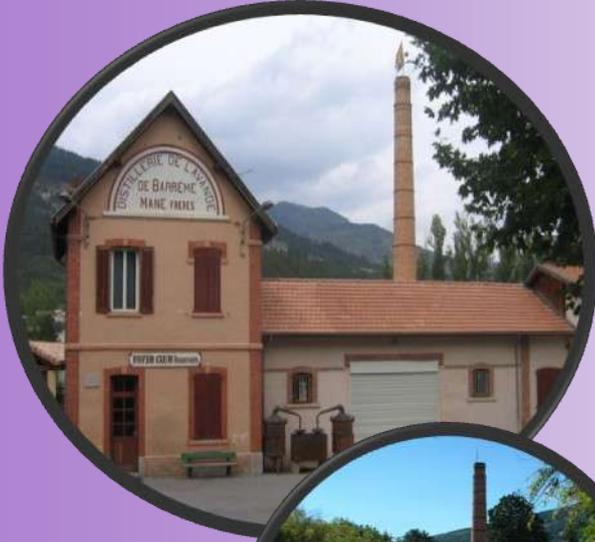
C'est ainsi qu'un nouveau Point D'information Touristique vient de s'ouvrir au sein même du musée de la Distillerie à Barrême. Pour ce faire, il a été passé une convention entre l'Office de Tourisme et la régie Secrets de Fabriques pour ce partenariat.

Ce point d'info touristique propose toute l'offre de l'Office de Tourisme de Saint-André les Alpes - Barrême dont bien évidemment la diffusion de documentation touristique. Ce point d'accueil situé à l'entrée du musée, est ouvert aux mêmes horaires que celui-ci.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

Visite guidée du Village



**Juillet et Août
Tous les lundis**

**RDV à 9h30 devant le musée de la
Distillerie**

Durée de la visite : 2h30

**Inscriptions obligatoires
à l'Office de Tourisme**

04-92-89-02-39

Tarifs : 4 €/Adulte et 3 €/Enfant (-12 ans)

Le Barrémois 2013-2014-2015

RAPPEL — DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Les objectifs du débroussaillage :

- Il réduit l'intensité et limite la propagation du feu.
- Il protège les forêts et les biens
- Il sécurise et facilite l'intervention des pompiers.
- Il limite les risques d'incendie provenant des zones habitées.

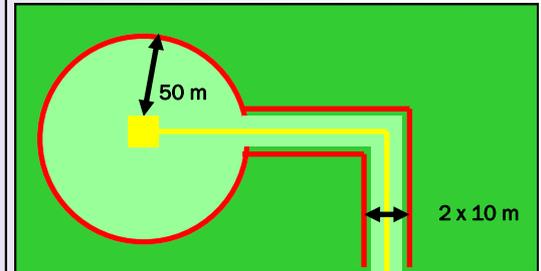
Application :

Dans les espaces naturels sensibles et dans une zone de 200 m entourant ceux-ci, les propriétaires ou leurs ayants-droit ont l'obligation d'effectuer les travaux de

débroussaillage et de maintien en état débroussaillé, de manière suivante : - Abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature : sur une profondeur de 50 m, ainsi que des voies privées y donnant accès : sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie.

- Terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme.

Les travaux sont à la charge du propriétaire du terrain et de ses ayants droit.



- Voie d'accès privée
- Travaux à la charge du propriétaire x
- Zone non débroussaillée
- Zone à débroussailler

Compétences du Maire :

- Courrier de mise en demeure signé par le Maire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le propriétaire a 2 mois pour réaliser les travaux.

Si la mise en demeure est restée sans effets, le Maire arrête et rend exécutoire les travaux par lettre recommandée avec accusée de réception, 10 jours avant le début des travaux. Emission d'un titre de perception pour recouvrement auprès

du propriétaire, via le Trésor Public, des frais avancés par la commune.

Infraction contraventionnelle de 4e ou 5e classe, selon type de débroussaillage attendu :

Si la mise en demeure est restée sans effets,

- Jugement du Tribunal Correctionnel : amende pouvant atteindre 30 € par mètre carré soumis à l'obligation de débroussailler.

Arrêté préfectoral n° 2004-570 du 12 mars 2004 portant réglementation de l'emploi du feu dans les Alpes de Haute Provence

EMPLOI DU FEU (Schéma)		Incinération Végétaux	P E R I O D E S			
			LIBRE	DANGEREUSE	TRES DANGEREUSE	DANGEREUSE
			16/10 au 14/03	03 au 14/06	15/06 au 14/09	15/09 au 15/10
COMMUNES	A RISQUES FAIBLES (Annexe II)	Sur pieds	Interdite par vent fort (supérieur à 40 km / h).	Dérogation	Dérogation	Dérogation
		Coupés		Déclaration	Dérogation	Déclaration
	A RISQUES A RISQUES (Annexe I)	Sur pieds	Interdite par vent fort (supérieur à 40 km / h).	Déclaration	Dérogation	Déclaration
		Coupés		Interdite par vent fort (supérieur à 40 km / h).	Dérogation	Interdite par vent fort (supérieur à 40 km / h).
Feux de camp du 1er juin au 15 octobre			Dérogation			
Feux de la Saint Jean du 20 au 30 juin inclus exclusivement			Dérogation			

L'emploi du feu est interdit toute l'année par vent fort (>40 km/h)

PETIT RAPPEL DOCUMENT - DICRIM

Consignes générales face à un feu de forêt

AVANT : S'organiser et anticiper

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussailler,
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT : Se mettre à l'abri

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
 - informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
 - attaquer le feu, si possible.
- Dans la nature :
 - s'éloigner dos au vent,
 - si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
 - à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
 - ne pas sortir de votre voiture,
 - Une maison bien protégée est le meilleur abri :
 - fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
 - occulter les aérations avec des linges humides,
 - rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.



APRÈS : Respecter les consignes

- Eteindre les foyers résiduels.

Consignes individuelles de sécurité



- Dégagez les voies d'accès et les chemins d'évacuation
- Arrosez les abords



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- Ne sortez pas sans ordre des autorités



- Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



- Fermez volets, portes et fenêtres
- Calfeutrez avec des linges mouillés

Consignes générales face à un séisme

AVANT : S'organiser et anticiper

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT : Se mettre à l'abri

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.



APRÈS : Respecter les consignes

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

Consignes individuelles de sécurité

Pendant : À L'INTERIEUR



- Abritez-vous sous un meuble solide

À L'EXTÉRIEUR



- Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- Fermez le gaz et l'électricité



- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur



- Écoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités



- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

Consignes générales face à une inondation

AVANT : S'organiser et anticiper

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : albums de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents.
- Amarrer les cuves, etc.
- Repérer les stationnements hors zone inondable.
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT : Se mettre à l'abri

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRÈS : Respecter les consignes

- Aérer.
- Désinfecter à l'eau de javel.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

Consignes individuelles de sécurité



- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



- Montez à pied dans les étages



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



- Fermez le gaz et l'électricité



- Écoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités



- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Consignes générales face à un mouvement de terrain

AVANT : S'organiser et anticiper

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT : Se mettre à l'abri

- En cas d'éboulement :
 - fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas, gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
 - dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.
- En cas d'effondrement :
 - à l'intérieur, dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
 - à l'extérieur, s'éloigner de la zone dangereuse.



APRÈS : Respecter les consignes

- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

Consignes individuelles de sécurité

En cas d'éboulement ou de chute de pierres

Pendant : À L'INTERIEUR



- Abritez-vous sous un meuble solide

À L'EXTÉRIEUR



- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur

Après : À L'INTERIEUR



- Fermez le gaz et l'électricité



- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur



- Écoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités



- Respectez les consignes des autorités

En cas d'effondrement du sol

À L'INTERIEUR



- Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

À L'EXTÉRIEUR



- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur



- Respectez les consignes des autorités

Le Barrêmois 2013-2014-2015

VILAGE FLEURI



La Commune a participé au Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris **2013**.

Nous avons eu l'immense plaisir de recevoir un diplôme d'honneur. Pour notre première année de participation au concours.



Pour **2014**, la Commune a reçue
le Prix Spécial
« Encouragements pour le projet de la
Distillerie et ses abords

CONCOURS DES JARDINS ET BALCONS FLEURIES



Ce concours organisé par la Commune, vise à récompenser les Barrêmois(es) qui contribuent tout au long de l'année à embellir le village, grâce à la qualité de leurs aménagements paysagers.

Le jury est composé de professionnels et d'élus qui font le tour des habitations inscrites au concours.

Les prix ont été remis par Roger MONY après la proclamation du palmarès par M. le Maire lors de l'apéritif clôturant la cérémonie du 11 novembre.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Petit résumé.....

Conformément à l'article 4 du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, la réforme s'appliquait de plein droit à la rentrée 2013/2014. Cette réforme a pour but de raccourcir le programme de la journée.

Après avoir reçu, le 13 février 2013 les dernières directives, le Conseil Municipal a pris le 1er mars, un accord de principe pour une mise en place à la rentrée 2013 en cohérence avec les Communes de Clumanc et Senez.

Après un gros travail de réflexion, le Conseil Municipal en sa séance du 29 mars 2013, décide la mise en Place de cette réforme, à la majorité.

À la rentrée de septembre 2013, parents et enfants on pu constater de nouveaux horaires et ainsi la mise en place d'activités périscolaires gratuites par la Commune. 36 enfants inscrits en moyenne, participent aux activités proposées par des intervenants qualifiés.

Voici 3 années que les temps d'activités périscolaires sont en place.

Avec l'organisation **d'Activités Sportives, Activités Nature, Médiathèque, Activités Manuelles, Apprentissage de chants cérémonieux avec une participation aux cérémonies commémorative du village...**

Depuis la rentrée 2015, l'équipe de Variations Couleurs a la gestion des Temps d'Activités Périscolaires en collaboration avec la Mairie.



Depuis l'année scolaire 2015/2016, les nouveaux horaires scolaires sont arrêtés comme suit :

	07h45	8h30	12h00	13h30	15h45	18h00
Lundi	garderie	classe	Pause méridienne	classe		Garderie
Mardi	garderie	classe	Pause méridienne	classe		Garderie
Mercredi	garderie	classe	11h45			
Jeudi	garderie	classe	Pause méridienne	Temps d'Activités Périscolaire		Garderie
vendredi	garderie	classe	Pause méridienne	classe		Garderie

Le Barrêmois 2013-2014-2015

CANTINE

Les inscriptions se font à la mairie, le tarif du repas est fixé par le fournisseur, validé par délibération du Conseil Municipal et ce, pour la durée de l'année scolaire.

La prise en charge des enfants s'effectue de 12h00 à 13h30 le lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce service, une ou plusieurs fois par semaine, voire de façon occasionnelle, il vous est conseillé de l'inscrire en mairie au plus tard le Jeudi de la semaine précédente.

Inscription occasionnelle possible le jour même, uniquement avant 9h00.

! les enfants dont nous ne possédons pas d'inscription, ne seront pas admis à la cantine scolaire.

GARDERIE

L'inscription se fera en mairie au moyen de carnet à souche de 10 tickets. Le paiement s'effectue au comptant.

A noter, que la garderie est accessible en priorité aux enfants dont les parents ont une activité professionnelle.

JOURS ET HORAIRES

lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

Le matin à partir de 07h45 jusqu'à 8h20

Le soir à partir de 15h45 jusqu'à 18h00

Pour plus d'informations :

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Services : Ecole-Cantine-Garderie-Périscolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00

Le Barrêmois 2013-2014-2015

CENTRE DE LOISIR AVEC VARIATIONS COULEURS



Face à la demande importante des habitants du canton de Barrême et des alentours, l'association « Variations Couleurs » dont le siège social est à Clumanc, en partenariat avec les élus, a créé un centre de loisirs sans hébergement accueillant des enfants de 4 à 12 ans.

Ouverture pour les vacances d'été 2013, dans les locaux de l'école VICTOR HUGO et de la Médiathèque de Barrême.

Fort de son succès, le centre a ré ouvert ses portes pour l'été 2014 et 2015, ainsi que pour les vacances de Pâques.

Les enfants ont pu profiter des activités variées, proposées par l'association, la Directrice Charlyne ORGEUR et son équipe.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Lieu de calme, de recherche, où l'on peut trouver une diversité d'œuvres et de ressources collectées de livres, de documents sonores ou vidéos, mais pas que...! La Médiathèque est aussi un lieu de regroupement et de convivialité.

Accolée à l'Ecole Victor Hugo, elle se voit accueillir toutes les semaines, les élèves avec leurs professeurs venant choisir ou travailler sur une œuvre ou visiter l'exposition du moment.

Lieu de rencontre et de partage avec des artistes ou encore avec des souvenirs, grâce aux photos anciennes du village ou d'écoliers, qui décorent les étagères.



Horaires d'ouverture :

Lundi, Vendredi

de 14h à 17h

Mercredi

De 08h30 à 12h00

Tèl : 04-92-37-24-21

Mail : biblio.barreme@orange.fr

Responsable : Fernand BLANQUET

Correspondant à la Provence, Fernand, ne cesse de mettre en valeur la vie de notre village et de ses alentours avec ses articles multiples et variés.

Correspondant de notre Canton, il retrace aussi les différentes informations, manifestations....passées et à venir.

Vous pouvez retrouver « la vie dans le Canton de Barrême » sur son blog :

<http://cantonbarreme.wifeo.com>

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les lundis matin sur la Place François Beraud

Pour tout renseignement

ou

demande d'emplacement

S'adresser à la Mairie.



Le Barrémois 2013-2014-2015

70ÈME ANNIVERSAIRE DES COMBATS DE LA VALLÉE DE L'ASSE — 2014



La Commune de Barrême, est jumelée avec la Commune de **Morne-Rouge en Martinique**.

Un jumelage en forme d'hommage à l'un des illustres combattants de l'ombre, durant la Seconde Guerre mondiale.

Gérard Pierre Rose, Alias **Capitaine Manfred**, né en 1913 en Martinique et qui fut chef du maquis de Fort-de-France installé sur les hauteurs de la vallée.

C'est donc ce grand résistant fusillé avec le capitaine Arnoux par les Allemands le 18 juillet 1944, et tous ceux qui combattirent au quotidien dans cette vallée des Basses Alpes pour libérer la France de l'occupant, que nous avons honoré les **18 19 et 20 juillet 2014** avec **l'Amicale du Maquis Fort de France** à l'occasion du **70e anniversaire**.



BICENTENAIRE DU PASSAGE DE NAPOLÉON

1815 - 2015



Le discours du Maire, Jean Louis Chabaud :

Bonsoir à toutes et à tous

Je vous souhaite la bienvenue dans notre village de Barrême où nous commémorons le bicentenaire du passage de Napoléon dans notre commune.

Je tiens tout d'abord à remercier

-M. Bernard SIMZAK et ses cavaliers

-M Frank SAMSON qui campe merveilleusement Napoléon Empereur à la reconquête de son trône déchu

-M BEZANGER et ses fantassins

-mais aussi l'Association des 3 Asses Animations qui a été la cheville

ouvrière de l'organisation de cette cérémonie. Je n'oublierai pas bien sûr l'hôtel restaurant de la gare et je me délecte d'avance en pensant au merveilleux bivouac que nous aura concocté Marie-José.

Après la campagne de Russie et la "Bérézina", il est mis fin au règne de Napoléon 1er qui est condamné à l'exil sur l'île d'Elbe. Celui-ci, pressentant que la France lui est, dans ses profondeurs, demeurée favorable, décide, poussé par la situation nationale et les menaces qui pèsent sur sa vie, de revenir sur le sol français en 1815. Le 26 février 1815, après 10 mois d'exil, Napoléon 1er s'évadait de l'île d'Elbe pour rejoindre la France et tenter de reconquérir le pouvoir.

Débarquant le 1er mars 1815 à Golfe-Juan avec plus d'un millier d'hommes, Napoléon se dirige vers Grenoble par la Route des Alpes. Il traverse donc ainsi la Provence, et le vendredi 3 mars, Cambronne, qui précède l'empereur, rentre dans Barrême vers 18 heures et choisit la maison du juge Tartanson pour l'Empereur.

Celui-ci arrive à Barrême le vendredi 3 mars, vers 21h00. Le lendemain matin, à 7 heures, Napoléon monte à cheval tandis que sa troupe fait retentir des « Vive l'Empereur », répétés par une partie de la population et les paysans réquisitionnés avec leurs charrettes. Le passage de la troupe durera toute la journée. Précédé par les fantassins et de 50 lanciers à cheval, Napoléon fait route vers Digne et vers son destin. Après 20 jours de "vol", l'Aigle arrivera à Paris sans qu'aucun coup de feu n'ait été tiré.

C'est le 200^{ème} anniversaire de cet événement que nous célébrons aujourd'hui, et votre présence indique que l'histoire Napoléonienne est toujours bien ancrée dans nos mémoires.



Barrême s'enorgueillit toujours du rôle que l'histoire lui a attribué, et c'est avec plaisir que nous dévoilons symboliquement le tableau, réalisé par une artiste locale, plaçant Napoléon au centre de notre région. Conjointement, nous rappelons qu'une exposition sur le thème de Napoléon se tiendra jusqu'à la fin du mois à la médiathèque.

Mesdames Messieurs, ici présents, à cheval ou à pied, vous êtes au 2^{ème} jour de votre périple. Demain, un gros morceau vous attend pour rejoindre Digne. Vos efforts, dictés par la passion de l'histoire et l'amour des chevaux, forcent notre respect et méritent nos applaudissements. Recevez nos encouragements et, comme il y a 200 ans, volez de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre Dame.

Boulangerie Pâtisserie « la Busquette »

En 2013 M6 était à la recherche de La Meilleure boulangerie de France.

Eric a été sélectionné parmi 5 000 candidatures. L'équipe de M6 s'est donc présentée le 12 juin à "la Busquette", afin de tourner quelques scènes pour la présentation générale de son profil et la réalisation de son premier défi. Il fait goûter au jury son chausson au citron et sa spécialité : le Gus. Il relève ensuite le défi que lui impose le jury : réaliser la tarte à la confiture.

Ensuite départ en Ardèche pour participer à la deuxième journée de tournage. L'aventure s'arrête ici avec des souvenirs plein la tête.

Seuls représentants du 04, Eric et sa famille peuvent être fiers de cette belle expérience.



Téléthon 2015 - Un grand bravo à l'équipe de la Busquette !

Malgré un contexte difficile, le 29e Téléthon a remporté un joli succès.

Dans nos villages, les bonnes volontés se sont mobilisées pour soutenir la campagne de dons de l'AFM destinée à soutenir la recherche et à améliorer la prise en charge des personnes souffrant de myopathie et autres maladies plus ou moins rares.

A Barrême, « la Busquette », comme chaque année, a tenu à apporter sa pierre à l'édifice. Pour 2015 c'est en effet un chèque de **1300 euros** que

Bernadette et Eric CHARRE remettent au représentant de l'AFM, record absolu depuis le début de leur implication.

Autocars DELAYE et Fils à l'honneur



La société Autocars DELAYE et Fils, s'est vue décerner une Victoire de l'Entreprise **2013** dans la catégorie « Aménagement du Territoire » au Conseil Général des Alpes de Haute Provence.

Remises conjointement par le Conseil Général des A.H.P et la Chambre de Commerce et de l'Industrie Territoriale, les Victoires de l'Entreprise visent à récompenser les sociétés qui se sont distinguées par leur dynamisme et leurs performances économiques au cours de l'année.

Ce sont les efforts d'agrandissement et de développement qui sont ainsi récompensés.

Après plus de 30 ans d'exploitation, voilà une belle récompense bien méritée pour cette entreprise familiale.

Le Barrêmois 2013-2014-2015

INITIATION VOLLEY



L'Entente Provençale Digne Manosque Volley-ball (EPDM VB) a monté une action visant à faire découvrir gratuitement leur activité aux jeunes de 6 à 16 ans sur 6 communes de notre département: Riez, Estoublon, Valensole, Barrême, St André et Colmars.

En octobre 2015, Barrême a accueilli Pierre WALLART, pour une journée **Smashy - Initiation Volley** pour les jeunes de 6 à 16 ans au stade de Foot.

CHANTS SACRÉS EN MEDITERRANÉE

le samedi 18 avril 2015 après midi, dans le cadre du Festival Asse-Arcadie, c'est une cinquantaine de personnes qui sont venus dans l'église paroissiale de Barrême, où Eleni BRATSOU, Fouad DIDI et Jean-Paul SERRA ont offert un concert très apprécié.

Quel plaisir quand la voix et les instruments ne font qu'un, vous enserrant dans une bulle gigantesque de sons mélodieux, repoussant les limites naturelles de l'enceinte de l'Église Saint Jean Baptiste, et quand cet espèce de cocon virtuel vous enveloppe et vous entraîne dans l'imaginaire. FB



JARDINS PARTAGÉS



Petit mot de Vélia ISNARD :

« Vous habitez Barrême et vous aimeriez avoir un terrain pour cultiver vos légumes ?

Le projet de **Jardins partagés** sur la Commune peut vous intéresser.

L'association n'est pas créée, car je tiens à ce qu'on la monte ensemble, de façon collégiale.

Décisions prises à l'unanimité. Tout sera fait de façon collective afin de partager ensemble les envies et besoins de chacun.

Il s'agit d'un lieu vivant, avec des animations proposées autour du jardin et de la cuisine, où chacun pourra apprendre et transmettre. Et cela serait une première étape, pas une finalité !

Pour plus d'informations ou si vous voulez prendre part à ce projet, une réunion d'information sera organisée courant le mois de septembre 2016 ».

Le Barrêmois 2013-2014-2015

ABSOLUE DE JASMIN



En septembre 2014, Absolue de Jasmin ouvrait ses portes : Jasmine succédait ainsi à Anaïs. Institut de beauté installé au centre du village dans la Grande Rue.

Nous souhaitons à Jasmine une belle et grande réussite.

LES FLEURS ET LES SAVEURS DE TITA

C'est avec un petit pincement au cœur que le lundi 31 août 2015, Roger et Tita, ont présenté ceux qui auront le plaisir et la charge de leur succéder dans le magasin «**les Fleurs et Saveurs de Tita**», situé place de l'Église à Barrême.

Installés dans ce commerce depuis avril 2009, Tita et Roger avait fait leur place et nous n'oublions pas leur convivialité et leur professionnalisme.

Roger et Tita ont présenté Katia, Stéphane et leurs enfants, demeurant à Clumanc.

Tous nos vœux de réussite à cette nouvelle famille.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

L'ECOLE VICTOR HUGO

Séjour culturel à Paris ! Pari tenu !

Ainsi était intitulé le projet lancé depuis le début de l'année scolaire 2012-2013, par Serge DA SILVA, Directeur de l'école Victor HUGO, à Barrême. Après avoir donné le nom du grand homme à l'école de Barrême, en 2003, Serge a souhaité relancer ses élèves sur l'étude de la vie et l'œuvre de Victor HUGO en fêtant, dix ans plus tard, cet anniversaire qui restera dans les mémoires des Barrêmois. Il a entraîné pour l'occasion, dans son sillage, la classe d'Isabelle GENDRON et ses élèves, de Montfort.

Les deux enseignants, férus de l'œuvre de HUGO et d'histoire, ont élaboré un projet éducatif conséquent qui a tenu leurs élèves en haleine durant 10 mois, au travers d'une correspondance et de nombreuses rencontres des deux classes. Aboutissement d'un travail commun riche et pluridisciplinaire, une quinzaine culturelle a vu le jour dans chaque village autour de l'œuvre de notre grand Homme et des événements de 1851 dans les Basses Alpes, suite au coup d'Etat du 2 décembre. Des spectacles, des conférences, des expositions, une commémoration et la pose d'une plaque à la mémoire des insurgés dans chaque village ont été proposés aux habitants des deux villages.



Deux spectacles d'une heure trente, en soirée, récitals de poésies de HUGO, chants et déclamations mis en scène avec les élèves des deux classes de cycle 3 et les maternelles-CP de Montfort, ont laissé les publics sans voix tant le travail de ces élèves était soigné, saisissant et touchant.

Mais pour les élèves qui ont fourni une année de travail intense, il y avait la cerise sur le gâteau ! Pour couronner ce travail de titan et comme une récompense pour les 32 élèves, Serge a organisé pour eux, un voyage à Paris, projet intitulé « Sur les traces de Victor HUGO ».

Durant sept jours, Serge et Isabelle, accompagnés de Ginou de Moriez, Léa, étudiante en architecture, Marion, étudiante en journalisme, Emily, ancienne élève de Serge qui avait déjà accompagné le voyage de 2003 et Cathy, ont encadré ces 32 petits chanceux dans la capitale, sur des lieux en liens étroits avec Victor HUGO.

Pour les petites jambes entraînées, ce fût une bonne centaine de kilomètres parcourus avec le sourire et les yeux pétillants, jusqu'au retour dans leur Provence, loin des bruits de Paris, mais aussi de ses ponts sur la Seine, de ses beaux jardins du Luxembourg ou des Tuileries...



Un beau projet qui laissera des traces ineffaçables dans le cœur de ces élèves et un grand coup de chapeau aux enseignants qui ont organisé durant un an toutes ces rencontres, des enseignements spécifiques et ce beau voyage. Merci à toutes celles et ceux, qui de près ou de loin, ont apporté leur aide à la réalisation tant matérielle que financière de cette année culturelle.

(Article écrit par Serge Da Silva)

DÉPART DES CM2 VERS LE COLLÈGE

Chaque année, le Conseil Municipal tient à offrir un cadeau à chaque élève de CM2 qui fait sa rentrée au Collège.



En fin d'année scolaire, juillet **2013**, les élèves ont reçu une calculatrice des mains de Jean-Louis Chabaud, en compagnie de Serge Da SILVA leur instituteur.



En juillet **2014**, il leur a été remis un ouvrage sur les origines de leur village, et également, un dictionnaire franco anglais qui les suivra tout au long de leurs études.

BONNE RETRAITE ARLETTE !



Cela faisait **21 ans** que **Arlette Costa** était **ATSEM**, affectée à la classe de maternelle, toutes sections confondues à l'Ecole Victor Hugo.

le **vendredi 4 juillet 2014** était son dernier jour: elle va maintenant pouvoir bénéficier d'une retraite bien méritée. Toute l'école, enseignants et élèves, ainsi que les parents d'élèves et la municipalité, ont tenu à fêter ce jour comme il se doit. Cadeaux souvenirs des enfants de la maternelle, des parents d'élèves, gerbe de fleurs de la municipalité, marques d'affections de tout ceux qui avaient tenu à être présent à cette occasion.

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, le personnel enseignant est secondé dans ses tâches par **Cécile Blanquet**, Aide maternelle, remplaçant **Arlette Costa** à la retraite, de **Christiane ARNAUD**, Auxiliaire de Vie Scolaire et de **Véronique VOIRIN**, secrétaire administrative.



ASSOCIATION FOOT LOISIR ASSE VERDON VAIRE

Une nouvelle association a vu le jour en 2013. Afin de répondre aux attentes des jeunes, désireux de se retrouver en un lieu convivial dans le but de pratiquer différents sports, avec dans un premier temps, une section foot qui s'adresse aux jeunes de 9 à 12 ans.

Les premiers entrainements se sont déroulés sur le city stade.

Le nombre d'adhérent augmentant chaque années, c'est le stade de foot qui à retrouvé son activité.



Le jeune club continue sa mise en place avec l'aide précieuse de quelques anciens joueurs, qui pour certains ont laissé leur empreinte au sein de l'Etoile Barrêmoise et de jeunes recrues. U6-U7, U8-U9 et U10-U11

L'association propose des entrainements le Mercredi après midi.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS



Le commerce est un acteur naturel du développement des villages.

En **2014** est née l'**Association des Commerçants de Barrême**, dans le but de « *défendre et promouvoir Barrême* ».

Tous les commerçants ont répondu présents pour la première réunion de concertation et de constitution, tous et toutes ont adopté, à l'unanimité, la création de cette nouvelle association.

Un plus, pour la Commune, qui accueille de nombreuses associations.

Celle-ci, s'est fait connaître pour l'organisation de la foire de la Saint Joseph.



A D M R



L'association A.D.M.R de Barrême a déménagé le 1^{er} septembre 2015.

Voici notre nouvelle adresse :

Association ADMR de Barrême

La condamine

04330 BARRÈME

09.61.68.23.78

06.89.57.75.39

admrbarreme@orange.fr

La permanence du secrétariat se fait du lundi au vendredi de 8h à 12 h.
Sur rendez-vous une rencontre avec les membres, bénévoles de l'association peut être organisée.

Le Barrêmois 2013-2014-2015

ASSOCIATION LES 3 ASSES ANIMATIONS

Créée en 2014, L'association les 3 Asses animations, a pour objectif l'organisation de diverses manifestations, tant culturelles, artistiques, que de loisirs...

L'association s'est fait connaître avec l'organisation de la fête Patronale de la St Jean en juin 2014.

Ensuite celle-ci a décidé de mettre en place des ateliers le Mardi et le Jeudi après midi à la Salle de la Culture (Vannerie, jeux de cartes, de sociétés ou encore de la couture...).

Elle a proposé également des sorties de groupe tel que « Vintimille », des repas, des soirées festives, accueil de concert dans le cadre du programme culturel de Fabri de Peyresc, l'accueil du rallye des Jamins...et sans oublier le bicentenaire de Napoléon...Toute occasion est bonne à prendre pour se réunir !



En 2015, le Comité Miss des Alpes de Haute Provence a souhaité organiser l'élection lors de la fête Patronale. Sur la place François Béraud, le vendredi **soir 26 juin** a donc été organisée par les 3 Asses Animations et avec la collaboration précieuse de **Lydia Podossenoff** du comité Miss Provence Côte d'Azur, la soirée «formule dîner spectacle» qui a permis à 7 jeunes filles venues de tout le département des **Alpes-de-Haute-Provence** de prétendre au titre très convoité de Miss Alpes de Haute Provence.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

ANIMATION LAVANDE ET PATRIMOINE



Chaque année et ce depuis 8 ans, l'association Animation Lavande et Patrimoine a un programme chargé en animations.

En 2013, en JUIN elle s'est substituée au Comité des Fêtes, afin d'organiser la fête Patronale de la Saint Jean.

Fête familiale et traditionnelle qui a eu du succès.



Au mois de Juillet c'est au tour de la célèbre et incontournable Fête de la Lavande, de faire son grand retour annuel. Celle-ci rencontre chaque année un grand succès avec plus de 6 500 visiteurs.

Programme riche et varié, toute la journée au parc de la Distillerie et dans le village:

Distillation à l'ancienne de la lavande fine et distribution d'eau de lavande, marché du terroir, promenades en poney ou en ânes, outils anciens, vieux tracteurs, motoculteurs et pulvérisateurs, métiers anciens, expositions, vide grenier, groupe folklorique, fanfare, buvette...et bien d'autres choses encore avec chaque année une petite nouveauté.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

ASSOCIATION « LES ALAMBICS »



C'est pour assouvir leur passion qu'ils ont créé cette association que l'on voit à l'œuvre lors de la fête de la lavande entre autre. Créée en octobre 2013, cette association a pour but de faire revivre la distillation de la lavande fine pelée chaque année, par les adhérents de l'association, accompagnés de volontaires et de passionnés. Ils redonnent le temps de quelques heures à Barrême, sa splendeur qui été la sienne, il y a de ça quelques décennies.



ASSOCIATION PÊCHE LES 3 ASSES

Empoisonnement des 3 rivières pour l'ouverture de la pêche, vente de cartes, Aménagement et entretien des ruisseaux et de l'adoue de St PONS.

Chaque année elle organise la fête de le Pêche, les enfants et leurs familles sont invités à venir passer un bon moment autour de la pêche et d'un petit goûter offert par l'association.

Alain SABARLY préside depuis la fin de l'année 2015, l'Association, succédant ainsi à Jean Marie Gibelin qui en deviendra le vice président, tandis que Bernard BREMOND prendra le secrétariat. Gilbert MESTRE, reprend la trésorerie en compagnie de Jean Claude SPINOSI qui restera son adjoint.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

ASSOCIATION « LOU RATOU NA »

Lou Ratou Na est une association socio culturelle pour tous, créée en octobre 2007. Tout au début, ce sont quelques mamans qui se sont rencontrées et ont décidé de mettre en place une activité danse dans leur village.

Depuis 2013, l'association a décidé de se diversifier et de proposer différentes activités. Des cours de Street jazz, de Hip-hop et de zumba. Elle organise aussi différents stages toujours autour de la danse.

Chaque année un spectacle de fin d'année a lieu pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

En 2015, l'association a proposé des cours Street jazz avec Mélanie et un peu de changement avec des cours de country et de claquettes avec Delphine.

Toujours avec plein d'enthousiasme, de volonté et d'expérience, l'association Lou Ratou-Na continue son petit bonhomme de chemin.

En 2017 elle fêtera ses 10 ans.



Le Barrêmois 2013-2014-2015

CLUB DE VOL LIBRE ESP'ASSE—SDF (SANS DÉCO FIXE)

Sous le soleil du Sud de la France. Au cœur du paradis sauvage du vol libre entre Asses - Verdon – Provence, l'école de parapente **Haut les Mains** est ouverte à Barrême depuis 2005, à l'initiative de Stéphane Henry.

Il a ouvert une formule de Gîte pouvant accueillir une douzaine de personnes.

Breveté et diplômé d'état, suite à des stages de formation suivis dans les Pyrénées et à La Roque Esclapon.

Équipé de matériel High Tech, (voiles, infrastructures, matériel vidéo et caméras), cela lui permet, ainsi qu'aux moniteurs de la structure et du futur syndicat, de dispenser un enseignement pédagogique de très haute qualité, enseignement dispensé jusqu'à ce jour à plus de cinq cents élèves, dont certains reviennent régulièrement d'année en année.

Afin d'étoffer encore si besoin son savoir-faire, et pouvoir gérer au mieux les différents arcanes de la législation, il a participé à la création d'un syndicat local de moniteur de vol libre qui l'aidera dans ses différentes tâches.

Les sites de vol sont très nombreux, de toutes orientations, pour le plaisir certain du parapentiste : la Serrière à Blieux, qui s'adresse plus particulièrement aux débutants, à Lieyes avec ses 3 orientations différentes propices aux baptêmes de l'air, en passant par le site de Mouchon à Saint-Lions, celui de la Sapée à Clumanc et La Greyte à Tartonne.

Stéphane et ses moniteurs de parapente sont généreux, qualifiés, mais surtout passionnés par leur métier qu'ils pratiquent ainsi tout le long de l'année, dans le ciel bleu de Provence.



Coordonnées :

Tèl : 04 92 34 34 00

Mèl : stephane@haut-les-mains.fr

Site internet : (www.haut-les-mains.fr)

Le Barrêmois 2013-2014-2015

UN PETIT TOUR AU HAMEAU DE GÉVAUDAN

Petit Hameau dépendant de la Commune de Barrême...



Ancien Four à Pain



Fontaine

L'association « **Les Amis de Gévaudan** » a pour statut la protection du site et l'utilisation de la chapelle comme lieu culturel.

Depuis trente ans, tous les étés, un spectacle est proposé : théâtre, poésie ou musique ou encore expositions d'œuvres d'un des membres fondateurs.

Les Amis de Gévaudan vont de l'avant et seront heureux de vous accueillir dans la chapelle.



Chapelle Sainte Anne , désaffectée, servant de lieu d'expositions de tableaux et de concerts

Le Barrêmois 2013-2014-2015

NOUVELLE ASSOCIATION « BARRÊME EN FESTE »

En fin d'année 2015, une toute nouvelle association a vu le jour dans le village, "**Barrême en Feste**" qui a pour objectif de pérenniser certaines animations dont le succès est déjà au rendez-vous comme la Fête Patronale de la St Jean.



L'association qui est composée de membres tous aussi motivés les uns que les autres, souhaite étoffer son équipe afin de mener à bien tous les projets qu'elle mûrit, mais aussi créer de nouveaux événements, essentiels pour animer le village.

RENCONTRE ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET LES SOCIO-PROFESIONNELS

Au mois de février 2015, s'est tenue une réunion d'information pour tous les socio-professionnels du canton de Barrême, pour en savoir plus sur le fonctionnement de l'office de tourisme suite au souhait exprimé en 2012 **par les communes du canton de Barrême de donner la compétence tourisme à l'Office de tourisme de Saint André les Alpes.**

Plusieurs commerçants avaient fait le déplacement, avec le conseil d'administration de l'office, le président **Loïc Baquet**, la vice-présidente **Françoise Cornic**, la secrétaire **Odile Boetti**, le Maire de Saint André les Alpes **Serge Prato** et les employées: **Virginie Gautier** et la responsable **Nathalie Mistral**.

Cette réunion était organisée en collaboration avec la Marie de Barrême, en présence de **Roger Pierre-Isnard** et **Pierre Louis Vivicorsi** et la nouvelle présidente de l'association des Commerçants de Barrême **Marie-Line Toesca**.

Cette réunion très constructive a permis de découvrir le rôle, le fonctionnement, les actions de l'office de tourisme qui depuis deux ans possède la compétence du canton de Barrême. Avec pas moins d'une quinzaine de communes, l'office a présenté tous les changements en terme de communication et de promotion. Lors de cette réunion étaient également présentés les différents projets pour cette année 2015, avec notamment un point d'accueil sur la commune de Barrême, un nouveau site internet et la mise en place d'une visite du village, notamment en relation avec le bicentenaire de Napoléon.

Une réunion très constructive qui sans nul doute débouchera sur une offre plus complète sur tout le territoire concerné par l'office de tourisme. FB



TRIONS PLUS! TRIONS MIEUX !

Aujourd'hui, chaque habitant du département produit environ 430 kg de déchets par an (hors déchèterie). En 2014, chacun d'entre nous a trié environ 80 kg de déchets recyclables : verre, papier et emballages. Ces chiffres augmentent de manière régulière au fil des ans et nous pouvons nous en féliciter.

Cependant, chacun d'entre nous doit garder à l'esprit que la marge de progression est encore très vaste. Le tri sélectif a des impacts environnementaux (économie d'énergie et de matières premières non renouvelables), économiques (limitation des coûts de traitement en centre d'enfouissement) et sociaux (création d'emplois dans les centres de tri par exemple).

Pour améliorer la qualité du tri et réduire les erreurs qui coûtent cher à la collectivité, il est important de rappeler les règles de tri telles qu'elles apparaissent dans l'illustration suivante.

VERRE
BOUTEILLES - POTS - BOCAUX EN VERRE
PAS DE VAISSELLE

PAPIER
JOURNAUX - MAGAZINES - PUBLICITÉS, ANNUAIRES - ENVELOPPES

EMBALLAGES
BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE - CARTONNETTES - BRIQUES ALIMENTAIRES - EMBALLAGES MÉTALLIQUES - AEROSOLS VIDES

COMPOSTEZ
- VOS DECHETS DE CUISINE
- VOS DECHETS DE JARDIN

NON RECYCLABLES
A METTRE DANS LA POUBELLE DANS UN SAC FERME

EN VRAC PAS EN SAC

SYDEVOM
www.sydevom.fr

Les autres déchets sont à apporter en déchetterie :



	BARRÊME 04 92 31 68 51		CASTELLANE 04 92 83 39 21		LA MURE-ARGENS 04 92 83 07 48	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 17h30		13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Mardi				13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Mercredi		13h30 - 17h30		13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Jedi	9h00 - 12h00			13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Vendredi				13h30 - 17h30		13h30 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30

[Le Barrêmois 2013-2014-2015]

En **2013** notre commune a eu le bonheur d'enregistrer **1 naissance** :

- ✿ MAYEUX Maëlys, Rose, Florence

La joie de célébrer **4 mariages** :

- ✿ DUPONCHELLE Thibault et DAVID Nathalie le 06/07/2013
- ✿ DOREL Damien et RATEL Anaïs le 20/07/2013
- ✿ DENIS Rémy et AKIS Manolya le 03/08/2013
- ✿ LABBE Serge et FIORI Ghislaine le 24/09/2013

Le regret d'enregistrer **3 décès** :

- ✿ RUSAFA Noé le 23/09/2013
- ✿ GINATTA Pauline le 17/03/2013
- ✿ MAILLET Maria le 18/07/2013



Le Barrêmois 2013-2014-2015

En **2014** notre commune a eu le bonheur d'enregistrer **4 naissances** :

- ✿ DOREL Loucas-Damien, Michel, Claude le 19/03/2014
- ✿ JOUBERT Jonas, Jacques, Jean le 08/01/2014
- ✿ MAYEUX Mathys, Gabriel, Bernard le 09/01/2014
- ✿ PRACONTE Kellie le 16/06/2014

La joie de célébrer **6 mariages** :

- ✿ ATTARD Jean-Pierre – PERRET Christèle le 12/07/2014
- ✿ AVENEL Denis – RICHIER Sandra le 09/08/2014
- ✿ DARMUS Sébastien – CHARRE Roxanne le 23/08/2014
- ✿ PARRA ALMONTE Alexis – BELLIER Dorothee le 08/11/2014
- ✿ ROMAN Baptiste – GATTEL Marina le 20/09/2014
- ✿ STANCZYK Bogdan – TARTANSON Marie-Josée le 16/08/2014

Le regret d'enregistrer **10 décès** :

- ✿ FERAUD née QUARANTA Madeleine le 18/02/2014
- ✿ CHABAUD née GARCIA CABRERA Francisca le 28/01/2014
- ✿ CHABAUD Louis, Jean, Marcel le 19/06/2014
- ✿ DELAMOUR née BURSON Yvonne, Léa, Maria le 14/11/2014
- ✿ FLORENTIN née CHAISE Monique le 18/11/2014
- ✿ GIBELIN née PASCAL Renée, Simone, Camille le 06/06/2014
- ✿ ISNARD née GIBELIN Martine, Paule, Denise, Joséphine le 10/11/2014
- ✿ PAUL Lucette née HERMELLIN Lucette, Heulalie le 22/04/2014
- ✿ PIERRARD Didier, Raymond le 21/06/2014
- ✿ ROUX Roger, Fernand, Louis le 12/06/2014



[Le Barrêmois 2013-2014-2015]

En **2015** notre commune a eu le bonheur d'enregistrer **2 naissances** :

- ✿ COLOMB Maya, Liloo, Roxane le 20/09/2015
- ✿ MARTINENGO Gabin, Pierre, André, Gilles le 29/12/2015

La joie de célébrer **1 mariage** :

- ✿ VIVICORSI Jean-François - HUON DE KERMADEC Aurore le 24/07/2015

Le regret d'enregistrer **5 décès** :

- ✿ THIERY Ernest, Charles le 12/02/2015
- ✿ BELLIEUD Ernest, Albert le 02/07/2015
- ✿ MANSUY Lucienne, Agathe le 06/04/2015
- ✿ GIBERT Louis, Marius, Justin le 23/07/2015
- ✿ REYNAUD Jean-Marie le 28/09/2015



LE CONSEIL MUNICIPAL



CHABAUD Jean-Louis

Maire

2ème vice-président de la CCMV

Pierre-Louis VIVICORSI

1° Adjoint

Conseiller communautaire et délégué aux affaires scolaires

Sébastien BEE

2° adjoint

Conseiller Communautaire et Délégué au travaux

Roger PIERRISNARD

3° Adjoint

Délégué aux PAYS A3V

Olivier FERAUD

Commission agriculture

Laurence GANTEL

Déléguée aux affaires scolaires

Anna IATTONI

Commission associations et tourisme

Eric MESTRE

Commission gestion des déchets et entretien sentiers

Roger MONY

Commission tourisme

Yannick PERSYN

commission Communes forestières

Marie-Line TOESCA

commission culture et associations

LES SERVICES

Service Administratif :

Mélanie ALLIO

Secrétariat

Fabienne MEY

Comptabilité

Service technique :

Jean-Pierre ATTARD

Agent technique

Marie-Christine MAUREL

Agent d'entretien des locaux

Eric TOURNISSA

Agent technique

Elodie BENOIST

Agent de cantine et de Garderie

Cécile BLANQUET

Aide maternelle, agent de Garderie et Périscolaire

Sylvie BURGIO

Agent de Cantine

Françoise CHAILLAN

Agent de Cantine



Jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie

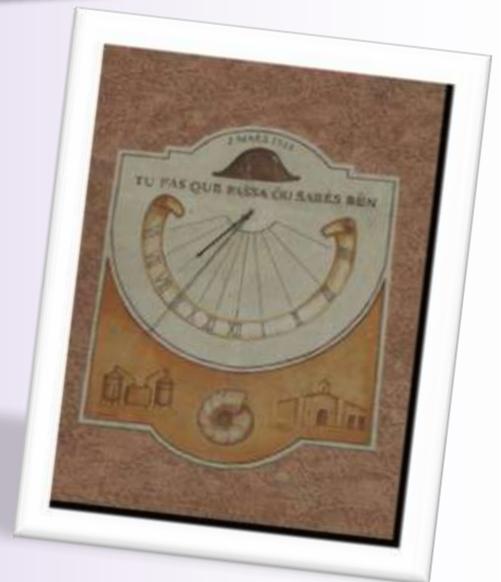
Le lundi- Mardi- Jeudi et Vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le Mercredi de 8h00 à 12h00

Tel : 04-92-34-20-04

Fax : 04-92-34-20-06

E-mail : mairie.barreme@orange.fr



Nouveau site internet de la Commune
www.barreme.fr